

Reportage

» Depuis l'annonce de régularisation des immigrés au Maroc, les préfectures sont prises d'assaut par les étrangers. Ils sont subsahariens, mais aussi moyen-orientaux ou asiatiques à se presser dans les préfectures du Royaume, en quête de régularisation, qui ne vient pas pour certains, malgré les promesses faites.

8H du matin à la préfecture de Casablanca Anfa, les portes de l'administration chargée de régulariser les sans-papiers sont à peine ouvertes, que déjà se pressent une dizaine de personnes. La queue se forme calmement pendant que les derniers en ligne consultent les documents qu'ils ont apportés. Ils sont syriens, libanais, européens et, bien entendu, subsahariens, à chercher à régulariser leur situation. Depuis l'annonce faite sur les médias nationaux et internationaux de la procédure de régularisation des immigrés clandestins dans le pays, 493 personnes se sont présentées à la préfecture. C'est que dans les faits, chaque arrondissement régularise les habitants de leurs quartiers. Le hall s'ouvre sur un bureau au fond à droite devant lequel les immigrants se pressent pour se faire régulariser. Certains sont là depuis des années, d'autres, à peine depuis quelques mois. Ils cherchent à se renseigner sur les modalités. Ainsi, nous croisons Elhadj, étudiant sénégalais qui cherchait à se faire régulariser. Bien entendu, il sera éconduit, mais il garde bon espoir. "Normalement, les étudiants sénégalais n'ont pas de problèmes pour obtenir une carte de séjour. Les conventions bilatérales entre les deux pays leurs permettent de se faire régulariser", explique un fonctionnaire en charge de



Régularisation des sans papiers Tout le monde n'est pas satisfait

la procédure dans la préfecture.

Des critères de régularisation exclusifs

"Pour le moment, ce ne sont que les ressortissants étrangers époux de Marocains ou de résidents au Maroc, les enfants issus de couples mixtes, les résidents au Maroc depuis plus de cinq années, les

étrangers qui ont un contrat de travail depuis janvier 2012 et ceux qui sont atteints d'une maladie grave qui sont concernés par cette vague de régularisation," explique le chef de service de la migration et des passeports. Pourtant, les nouveaux arrivants se pressent pour chercher un travail et se renseigner. Aby et Moléle sont deux sénégalaises



Charki Draiss, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, visitent le «Bureau des étrangers» de Rabat créé dans le cadre de la régularisation de la situation des immigrés en séjour irrégulier.

encore légales au Maroc. Pour elles le problème de régularisation se pose en d'autres termes: "si on veut travailler, il nous faut une carte de séjour, mais il nous en faut une pour obtenir un contrat de travail. C'est un serpent qui se mord la queue, puisque sans l'un des documents on ne peut obtenir l'autre." Leur objectif est de travailler dans un centre d'appel. Mais là encore, il leur faut une carte de séjour. Cette même carte qui pousse les immigrants subsahariens dans la précarité, puisque les seuls emplois qu'ils peuvent décrocher sont les moins biens

rémunérés et les contraignent à accepter des conditions de travail parfois difficiles dans les entreprises privées.

La prédation a commencé

Alors, certains travaillent dans l'informel. Abderrahmane et Mbaye sont maçons et cherchaient à se faire régulariser, mais là, ils se heurtent à la barrière des documents administratifs à fournir. "Si on avait un contrat de travail, on n'aurait pas besoin de passer par cette procédure, il nous suffirait de passer à la Wilaya," regrettent-ils. Eux aussi sont éconduits, Aïchatou suit le groupe en poussant de longs soupirs d'exaspération. À demi-mots, on nous apprend que la prédation a commencé depuis l'annonce de la régularisation des sans-papiers. On demande aux

immigrés subsahariens jusqu'à 15 000 DH pour un contrat de travail en bonne et due forme, un bail de logement qu'ils occupent pourtant depuis des années. La couverture de l'opération laisse aussi à désirer. Certains, nous apprennent que leur famille en Europe ou au Maroc ont eu vent de l'opération de régularisation, et se sont orientés vers leur préfecture la plus proche. Mais d'autres, sont livrés à eux-mêmes. Ahmed Adil est indien. Commerçant dans le domaine des gemmes et des pierres précieuses, il est au Maroc depuis une année. Il compte parmi les mécontents éconduits au bureau de régularisation. "Ce n'est pas ce qu'on a dit à la TV. Ils avaient dit que tout le monde serait régularisé. Je reste un illégal dans ce pays," tempête-t-il. Musulman d'Inde, il a fui des conditions de vie difficiles pour tenter de se construire une vie au Maroc. Pour lui, le rêve bat de l'aile, d'autant plus qu'il a été floué par un compatriote récemment. D'autres arrivent vers le coup d'une heure. Un couple de sénégalais vivent au Maroc depuis neuf et quatre années et tombent donc dans la vague de régularisation. Ils sont quelques uns à tomber dans les critères de régularisation, et l'on se dit que ce n'est pas là la promesse faite aux immigrants de régularisation pour tous.

Le Maroc profite de la conjoncture internationale

Puis le flux d'arrivées s'arrête. Pendant deux heures, ce ne sont que deux postulants qui se présentent. Michel et Jimmy sont arrivés légalement dans le pays. Tous deux seront régularisés lorsqu'ils auront apporté les documents complémentaires. Le caïd reçoit les cas qui ne se laissent pas convaincre, mais les agents consolent les recalés: "La procédure durera toute l'année. Revenez, vous aurez peut-être de la chance", expliquent-il d'un ton pédagogue. Mais certains ne se laissent pas convaincre, et craignent d'être expulsés. "Nous n'avons pas le droit de leur demander s'ils sont venus légalement ou illégalement au Maroc. D'ailleurs, ce n'est pas l'objectif de la procédure. Nous recevons tout le monde et nous les réorientons lorsqu'il y a lieu", explique le caïd. Les Arabes qui se font régulariser entrent dans une autre catégorie. Il s'agit de Syriens venus investir dans le pays. Là,

